



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 19 décembre 2022

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Date de la convocation : 13 décembre 2022**

**Date affichage : 23 décembre 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, et le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire**

**Etaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER - B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY – T. SCHLUMBERGER – M. STEVENOT – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET**

**Pouvoirs : C. AMAROT-HOUSSARD a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – D. RANOUX a donné pouvoir à Y. TESTON – V. TRARI-MEDJAOUI a donné pouvoir à B. PY – S. LAMBERT a donné pouvoir à T. SEGUIN – P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à M. HEQUET – S. TETOT a donné pouvoir à P. PARISOT**

**Absents : MM. Q. COUVREUR – O. HOULLON**

**Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.**

**DCM 2022/12/100**

### **Renouvellement du Réseau AEP et Création du réseau d'eaux pluviales – Rue Léopold Senghor**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, l'a autorisée par délibération en date du 24 octobre 2022, à signer une convention de groupement de commande publique pour les travaux Rue Léopold Senghor.

La commission d'appel d'offres compétente ainsi désignée décide de retenir l'entreprise Roger Martin pour un montant de 782 930,95 € H.T. dont 480 380 .45 € H.T. pour le SIAEP et 302 550.50 € H.T. pour la commune de Champagny.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant et tout document afférent à ce dossier.
  
- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Marie-Claire FAIVRE

